

Avril 2022

Observatoire départemental
de Sécurité routière

I - Accidentalité locale

[données 2022 non consolidées]

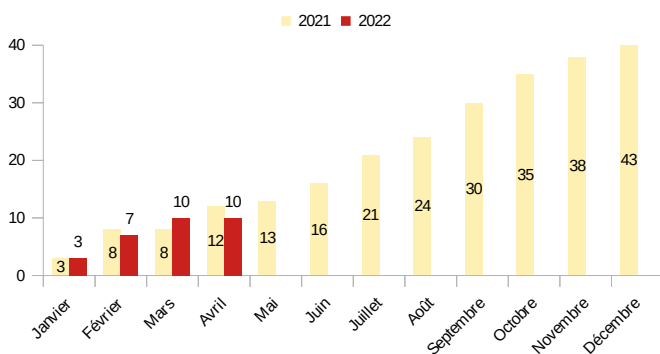
◆ Les chiffres

	Avril		
	2021	2022	Écart
Accidents corporels	59	55	-4
Tués	4	0	-4
Blessés	74	67	-7
Blessés hospitalisés	23	21	-2

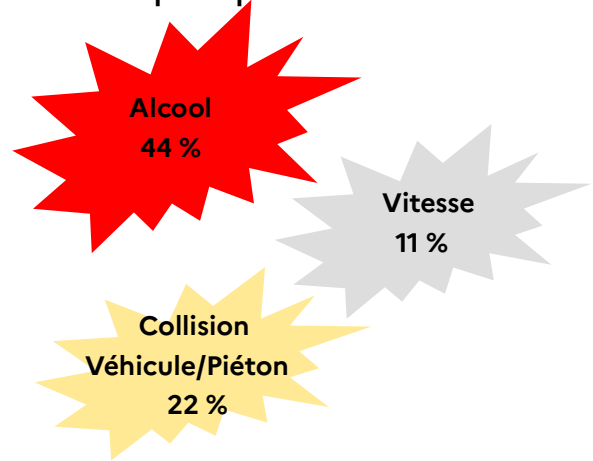
◆ Le cumul de l'année

	Cumul		
	2021	2022	Variation
Accidents corporels	210	247	18 %
Tués	12	10	-17 %
Blessés	266	306	15 %
Blessés hospitalisés	79	86	9 %

◆ Le cumul mensuel des tués



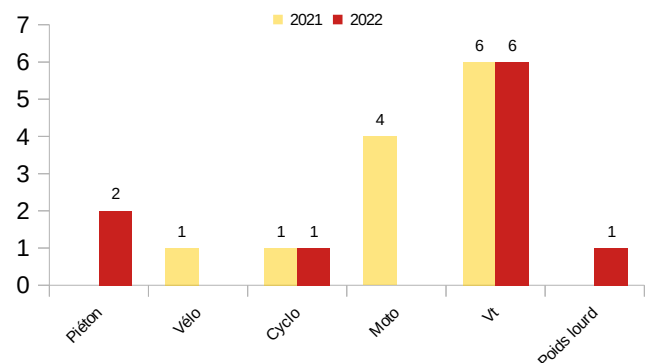
◆ Les causes principales des accidents mortels



◆ La répartition des tués par âge

Tranches d'âges	Répartition (%)
Moins de 15 ans	
15 - 17 ans	10 %
18 - 24 ans	30 %
25 - 29 ans	
30 - 34 ans	
35 - 44 ans	10 %
45 - 54 ans	
55 - 64 ans	
65 - 74 ans	10 %
Plus de 75 ans	40 %

◆ Le nombre de tués par mode de déplacement



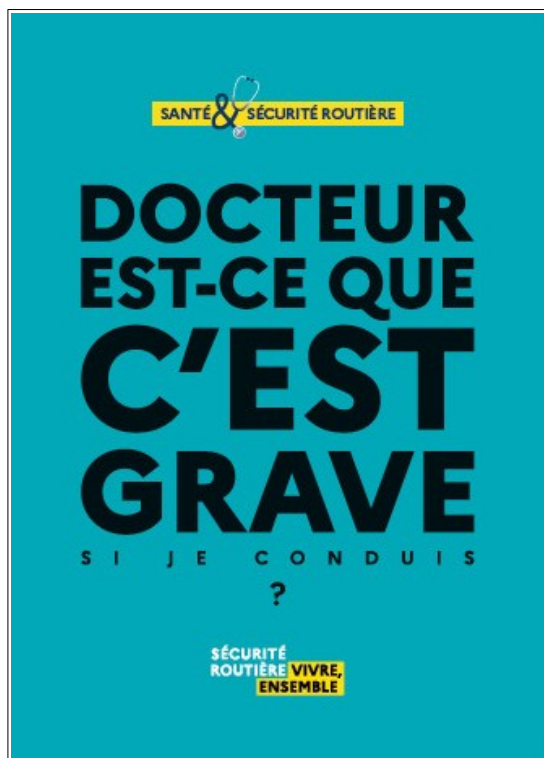
II - Actualités



Problèmes de vue ou d'ouïe, prise de médicaments, addictions, pathologies cardiovasculaires ou neurologiques, douleurs, diabète ou handicaps peuvent **affecter votre conduite**. Vous vous demandez si votre état de santé ou votre traitement ont **un impact sur votre conduite** ?

Parlez-en en toute confiance à votre médecin, il saura vous conseiller dans le strict respect du secret médical.

Diabète, Alzheimer...



Les prochaines Journées de la **SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU TRAVAIL** se dérouleront du 9 au 13 mai 2022

Retrouvez ci-dessous les outils de sensibilisation au risque routier et des exemples d'initiatives déjà mises en place à l'occasion de ces journées qui rendent la route plus sûre.



Pourquoi participer ?

Les accidents de la route sont la **première cause de mortalité dans le cadre du travail** et se traduisent chaque année par près de 4 millions de journées de travail perdues.

Une accidentalité qui touche au quotidien employeurs et salariés. Ces journées sont donc l'occasion de développer une **culture partagée de sécurité routière**.

Qui peut participer ?

Grandes entreprises, PME ou startup, administrations ou collectivités territoriales, **tous les employeurs sont invités à participer à ces Journées** de la sécurité routière au travail en organisant à leur convenance, le jour de leur choix, des **animations de sensibilisation au risque routier**.

Comment participer ?

Libre à chaque employeur d'imaginer le format de sa participation. **L'essentiel est de participer... et de faire participer les salariés** de façon ludique et interactive. **Tests, quiz, ateliers pratiques, simulateurs, forum, révision du code, les idées ne manquent pas !**

Des kits personnalisables de mobilisation et d'animation sont téléchargeables.

#Sécuritéroutiereautravail

